



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 06 octobre 2023



REF : 2023 / 060

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal : 23

Nombre des Membres en  
exercice : 23

Nombre des Membres  
présents à la séance : 20

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) : 21

*L'an deux mil vingt-trois, le 06 du mois d'octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 02 octobre 2023.*

**Présents** : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. BOZETTI - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer*

**Absents excusés** :

M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme HERAULT

Mme PRATBERNON

**Absents** : NEANT

*Madame MARQUELET et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.*

**OBJET : CONSULTATION MARCHE ELECTRICITE**

Monsieur Michel LAMBERT Adjoint aux finances explique que l'éclairage public et les charges liées à la consommation d'électricité de la ville demeurent des postes importants de charges.

Compte-tenu de l'augmentation de ces charges liées à l'augmentation générale de l'énergie,

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- Ⓢ **D'approuver** le lancement d'une consultation concernant ces tarifs,
- Ⓢ **De l'autoriser** à lancer un marché en procédure formalisée sur une durée de deux, trois ou quatre années,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document lié à cette procédure de mise en concurrence.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER